

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ GROUPAMA ACTIVE EQUITY

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	GROUPAMA ACTIVE EQUITY
Forme juridique	FCP de droit français
Société de gestion	Groupama Asset Management
Compartiments/nourricier	-
Durée d'existence prévue	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire	Société Générale
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Commercialisateur	Les réseaux de distribution de Groupama Asset Management (58 bis rue de la Boétie - 75008 Paris - France) ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management. Toutes informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de la Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76)

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

OPCVM "Diversifiés".

OPCVM d'OPCVM

Jusqu'à 100% de l'actif net.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence, le MSCI Euro .

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Euro en cours de clôture, dividendes nets réinvestis.

L'indice MSCI Euro, publié par Morgan Stanley Capital International, est représentatif des plus grosses capitalisations boursières des sociétés cotées dans la zone Euro, qui sont aussi les plus liquides. C'est un sous-indice du MSCI EMU.

Cet indice ne constitue qu'une référence. La performance de ce FCP pourra être supérieure ou inférieure à cet indicateur de référence compte tenu de son orientation de gestion.

Stratégie d'investissement

- Stratégies utilisées

Le FCP GROUPAMA ACTIVE EQUITY a pour objet la gestion d'un portefeuille composé d'actions des pays de la zone euro ainsi que d'OPCVM externes (gérés par des sociétés de gestion autres que Groupama Asset Management ou ses filiales) utilisant des stratégies « long short » actions.

La stratégie d'investissement mise en œuvre relèvera de deux poches de gestion d'actifs distinctes :

Le gérant de la poche "actions" sélectionnera les titres en direct en utilisant la combinaison des approches descendante d'une part, utilisant des fondamentaux macroéconomiques par zone ou par pays tels que le taux de chômage, le niveau d'inflation, la croissance du PIB, les taux d'intérêt et ascendante d'autre part, se focalisant avant tout sur les qualités intrinsèques d'une société et de sa valorisation.

Parallèlement, le gérant de la poche "OPCVM externes" sélectionnera des OPCVM coordonnés relevant principalement de la stratégie « long short » actions, consistant pour les gérants à intervenir sur des choix sectoriels ou régionaux d'actions avec des positions aussi bien acheteuses que vendeuses. Cette stratégie permettra d'amortir les baisses des marchés actions.

► Poche "actions": l'univers d'investissement de la poche "actions" portera principalement sur les actions de grandes capitalisations des pays de la zone euro. L'exposition minimale au risque actions est de 50% de l'actif net.

Le fonds pourra détenir jusqu'à 90% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés pour reproduire l'exposition des titres détenus en direct. Ces OPCVM seront gérés par Groupama Asset Management ou ses filiales.

► Poche "OPCVM externes" : elle représente entre 10 et 50% de l'actif net du fonds.

Le fonds pourra investir jusqu'à 50% maximum de son actif en OPCVM coordonnés français ou étrangers mettant en œuvre des stratégies alternatives.

Le fonds pourra investir jusqu'à 10% maximum de son actif en cumul :

- en fonds d'investissement de droit étranger, pouvant relever de places financières dites « offshore », mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative et répondant aux critères fixés par le règlement général de l'AMF.

- en OPCVM à procédure allégée ou contractuels, en OPCVM à règles d'investissement allégées ou en FCIMT.

- en OPC de droit étranger ne respectant pas les critères fixés par le Règlement général de l'AMF et en OPCVM d'OPCVM ou OPCVM nourriciers.

La poche "OPCVM externes" sera gérée dans un objectif de volatilité annualisée globale inférieure à 4%.

► Parts ou actions d'OPCVM

Le fonds pourra également détenir jusqu'à 40% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM « Monétaires euro » et « Monétaires à vocation internationale » conformes à la directive, de droit français ou OPCVM européens conformes à la directive pouvant leur être assimilés.

Ces OPCVM monétaires seront utilisés dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et seront gérés directement ou indirectement par Groupama Asset Management.

Le risque de change n'est pas couvert de façon systématique, il restera accessoire (inférieur à 10 % de l'actif net).

● Instruments dérivés :

Le fonds pourra intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés pour exposer ou couvrir le portefeuille tant au risque de d'actions qu'au risque de change dans la limite d'un engagement maximum de 50% de l'actif net de l'OPCVM. Le fonds pourra donc avoir une exposition maximale de 150% de l'actif net. Le gérant utilisera ces instruments afin d'intervenir rapidement sur les marchés pour un réglage d'exposition aux risques d'actions ou de change. Il est précisé que l'exposition, via des instruments dérivés, sur le change devra rester accessoire.

● Des trackers pourront être utilisés pour optimiser la liquidité du portefeuille.

● Afin de gérer la trésorerie et à titre accessoire, le fonds pourra effectuer des dépôts, des prises en pensions, et, de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

● Risque actions :

Le principal risque auquel l'investisseur est exposé est le risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

● Risque de perte en capital :

Il est possible que l'objectif de performance ne soit pas atteint en raison de circonstances de marché particulières. Un contexte de chute des marchés actions pourrait avoir un impact négatif sur les stratégies « long / short » et plus particulièrement sur les stratégies à forte exposition directionnelle du fait d'une volatilité importante. L'objectif global de volatilité du fonds devrait être inférieur à celui de son indicateur de référence. La société de gestion de l'OPCVM n'a pas d'obligation de résultat. Il existe un risque que l'objectif du fonds ne soit pas atteint, que la valeur liquidative baisse et que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

● Risque lié à la gestion et aux stratégies mises en place :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les OPCVM les plus performants. D'autre part, le fonds cherche à générer de la performance en faisant des prévisions sur l'évolution de certains marchés par rapport à d'autres à travers les stratégies directionnelles et d'arbitrage. Ces anticipations peuvent être erronées et conduire à une baisse de la valeur liquidative.

● Risque de surexposition :

Le fonds pouvant avoir une exposition maximale de 150% de l'actif net, la valeur liquidative du fonds peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

● Effets possibles de l'utilisation des marchés dérivés :

L'utilisation des produits dérivés pourra tout aussi bien augmenter (par un accroissement de l'exposition) que diminuer (par une réduction de l'exposition) la volatilité de l'OPCVM et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

● Risque de taux :

Le porteur est exposé au risque de taux dans la limite de 40% de l'actif net. Ce risque correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

● Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui entraînera une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

● Les risques de change et de contrepartie seront accessoires.

● Le détail de l'ensemble des risques encourus par l'OPCVM figure dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

La catégorie de parts I est ouverte à tous souscripteurs.
La catégorie de parts G est réservée aux compagnies, filiales et casses régionales de Groupama SA.

Montant minimum de souscription initiale :

Parts I : 10 000 €

Parts G : 300 000 euros

Le FCP GROUPAMA ACTIVE EQUITY s'adresse à l'investisseur qui souhaite à la fois dynamiser son épargne par le biais du marché des actions des pays de la zone euro et s'exposer aux stratégies long/short equity

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le FCP GROUPAMA ACTIVE EQUITY doit dépendre de la situation personnelle de l'investisseur. Pour déterminer ce montant l'investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à 5 ans et du niveau de risque accepté.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

Diversification des placements : diversifier son portefeuille en actifs distincts (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité spécifiques et sur des zones géographiques différentes permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

Durée minimale de placement recommandée

Supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Parts I et G :

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Taux maximum : 3 %
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts ou actions	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- ▶ des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- ▶ des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- ▶ une part de revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Parts I :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 1,15% TTC
Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de l'indicateur de référence, le MSCI Euro (**)
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Taux maximum : 0,18%
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot

Les coûts induits par l'investissement dans des OPCVM ou fonds d'investissement représenteront 2,5% TTC taux maximum de l'actif net. (*)

Parts G :

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transactions, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	Taux maximum : 1,05% TTC
Commission de surperformance	Actif net	20% de la surperformance pour la performance réalisée au-delà de l'indicateur de référence, le MSCI Euro(**)
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Taux maximum : 0,18%
Commission de mouvement perçue par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument TTC : Actions et assimilés : max 0,1% Obligations et assimilés : max 0,03% Futures et options : max 1€ par lot

Les coûts induits par l'investissement dans des OPCVM ou fonds d'investissement représenteront 2,5% TTC taux maximum de l'actif net. (*)

(*) Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM ou fonds d'investissement pouvant présenter une commission de surperformance maximum de 20% TTC de la performance au-delà de leur indicateur de référence.

(**) Le supplément de performance représente la différence entre l'actif net du FCP hors provision de frais de gestion variables et la valeur d'un investissement ayant réalisé une performance annualisée égale à celle de l'indice MSCI Euro, coupons non réinvestis sur la période de calcul. Cet investissement est réajusté des montants souscrits et du nombre de parts rachetées dans le FCP.

Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à une performance annualisée de l'indice MSCI Euro (coupons non réinvestis) sur la période de calcul, la provision pour frais de gestion variables est réajustée par le biais d'une reprise sur provision plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

La partie variable des frais de gestion est perçue annuellement à la condition que la performance du fonds soit supérieure à la performance annualisée de l'indice MSCI Euro en cours de clôture, coupons non réinvestis depuis la date de fin d'exercice. La part acquise de frais variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue à la date de fin d'exercice.

Ces frais (part fixe + éventuellement part variable) sont provisionnés à chaque établissement de la valeur liquidative.

L'éventuel premier prélèvement de la commission de surperformance interviendra le 30 juin 2012.

Le détail de la méthode de calcul des frais de gestion variables est disponible auprès de Groupama Asset Management.

La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient à l'OPCVM.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Régime fiscal

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.

Le passage d'une catégorie de parts à l'autre est assimilé à une cession susceptible d'imposition au titre des plus values.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Conditions de souscription et de rachat

Conditions générales

- La valeur liquidative est calculée et publiée au plus tard 1 jour ouvré après la date d'établissement de la valeur liquidative, soit généralement le jeudi, ainsi qu'un jour ouvré suivant le dernier jour ouvré de chaque mois.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées jusqu'au mardi avant 11 heures et la veille du dernier jour ouvré de chaque mois auprès de la Société Générale, 32, rue du Champ du Tir, 44000 Nantes. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'ordre doit être transmis au plus tard avant 11 heures le jour ouvré précédent auprès de la Société Générale.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont effectuées sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) avec règlement à J+3.

Conditions de souscriptions :

- Parts I : les souscriptions peuvent s'effectuer en dix-millièmes de parts.
- Parts G : les souscriptions peuvent s'effectuer en montant ou en millièmes de part.
- Montant minimum de souscription initiale :
Parts I : 10 000 €
Parts G : 300 000 euros

Conditions de rachats :

- Parts I : les rachats peuvent s'effectuer en 10.000^{ème} de parts.
- Parts G : les rachats peuvent s'effectuer en 1.000^{ème} de parts.

OPCVM à différentes catégories de parts

Catégorie de parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum de 1 ^{ère} souscription	Décimalisation	Frais de gestion directs maximum	Valeur liquidative d'origine
Parts I*	FR0010191676	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	10 000 €	10.000 ^{ème} de part	1,15%	10 000 €
Parts G	FR0010912543	Capitalisation	Euro	Réservée aux compagnies, filiales et caisses régionales de Groupama SA	300 000 €	1.000 ^{ème} de part	1,05%	10 000 €

*comprenant l'ensemble des parts souscrites dans le FCP avant la création des catégories de parts.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse du mois de juin.

Affectation des résultats

Parts I, G : capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

L'OPCVM valorise chaque mercredi et le dernier jour ouvré de chaque mois à l'exception des jours fériés légaux. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

Le calendrier de référence est celui de la bourse de Paris.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Dans les locaux de Groupama Asset Management.

Devise de libellé des parts

Euro.

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 27 mai 2005.

Il a été créé le 31 mai 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 58 bis rue de la Boétie - 75008 Paris - France.

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales est établi, dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice et ce à compter de l'exercice 2005. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de Groupama Asset Management.

Point de contact :

Pour les personnes morales : Direction du Développement de Groupama Asset Management (Secrétariat commercial : 01 44 56 76 76).

Pour les personnes physiques : votre commercialisateur (les réseaux de distribution de GROUPAMA ; les distributeurs externes agréés par Groupama Asset Management).

Date de publication du prospectus : 21/03/2012.

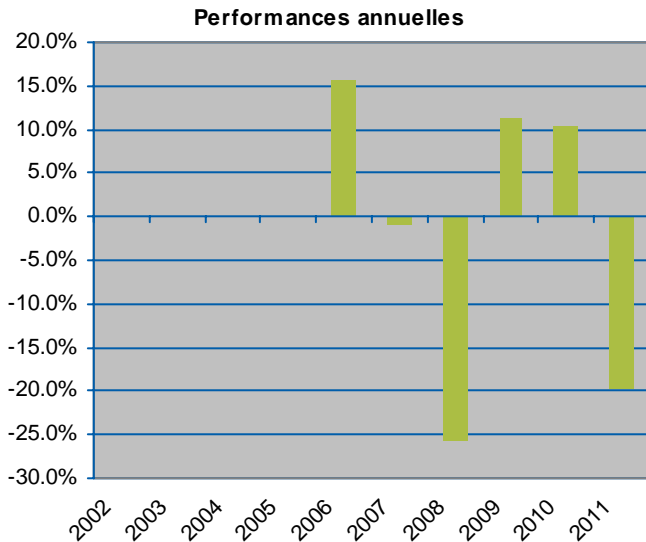
Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) contient des informations complémentaires sur la liste de documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Les informations concernant l'OPCVM sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr>

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2011 (en Euro)



GROUPAMA ACTIVE EQUITY - I C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-19.71	-0.52	-6.22
Indicateur de référence : MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis)	-16.12	0.15	-10.27

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Ancien(s) indicateur(s) de référence :
EONIA Capitalisé jusqu'au 01/06/2005
MSCI Euro clôture (hors dividendes) jusqu'au 30/09/2011

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/03/2011

Frais de fonctionnement et de gestion	1.51 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	0.56 %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0.56 %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- 0 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0 %
Commission de surperformance	0 %
Commissions de mouvement	0 %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.07 %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31/03/2011

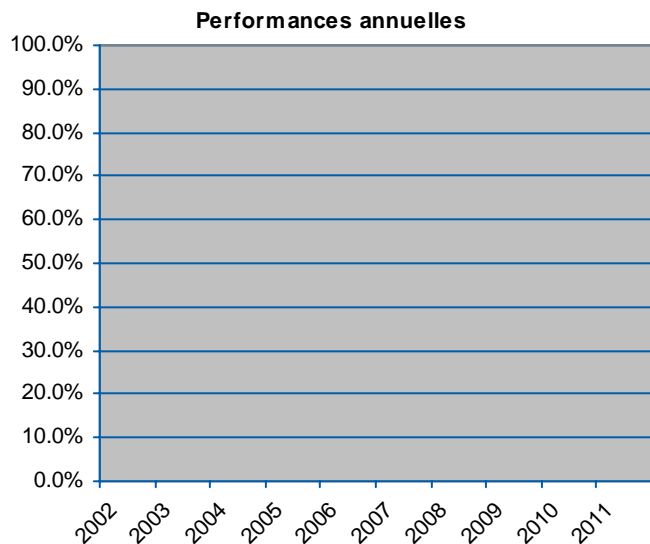
Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté (non applicable) % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de (non applicable) % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	0 %
Titres de créance	76.8 %

PARTIE B – STATISTIQUE

PERFORMANCE DE L'OPCVM AU 31/12/2011 (en Euro)



GROUPAMA ACTIVE EQUITY - G C

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	-	-	-
Indicateur de référence : MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis)	-	-	-

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

[La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de la composante actions de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.](#)

Ancien(s) indicateur(s) de référence :
MSCI Euro clôture (hors dividendes) jusqu'au 30/09/2011

PRESENTATION DES FRAIS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Frais de fonctionnement et de gestion	.. %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	.. %
Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	.. %
Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM	- .. %
Autres frais facturés à l'OPCVM	.. %
Commission de surperformance	.. %
Commissions de mouvement	.. %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	.. %

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU jj/mm/aaaa

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté .. % de l'actif moyen.
Le taux de rotation du portefeuille actions a été de .. % de l'encours moyen.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	.. %
Titres de créance	.. %